

ASSR 1 et 2 (session 2024)

(Salle 213 = salle informatique)

(ASSR = Attestation Scolaire de Sécurité Routière)

ASSR1 (5^{ème}) - ASSR 2 (3^{ème})

	Lundi 25/03	Mardi 26/03	Jeudi 28/03	Mardi 2/04
8h30-9h30				
9h30-10h30	301 + 3 ^{ème} ULIS + 3 ^{ème} extérieurs	305	504	
10h30-11h30			506	508
11h30-12h30		505		501 + 5 ^{ème} ULIS + 5 ^{ème} extérieurs
13h-14h	302			4 ^{ème} (ASSR1, 10 élèves)
14h-15h	304		507	
15h-16h	303	307	503	
16h17h	306	502		

INFOS IMPORTANTES :

- Les élèves peuvent apporter des écouteurs ou casque audio avec un fil (pour les brancher sur les ordinateurs, pour écouter les questions lors de l'examen).
Néanmoins, l'épreuve peut se faire sans écouteurs; en lisant simplement les questions.

DATES RATTRAPAGE :

- ASSR1 : Mardi 21 mai à 10h30 en salle informatique 213
- ASSR2 : Mercredi 22 mai à 11h30 en salle informatique 213